



La mutuelle vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

MUTinfo
L'information mutualisée
n°57
Décembre 2019

Ce document doit vous permettre de comprendre le fonctionnement de la mutuelle.

AJUSTEMENT DES COTISATIONS POUR 2020

Le conseil d'administration, toujours attentif à la situation des adhérents, a jugé nécessaire d'ajuster les cotisations de manière raisonnable et supportable pour tous.

	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Régime Général	ADHÉRENT EN ACTIVITÉ Alsace - Moselle	ADHÉRENT RETRAITÉ
ADHÉRENTS SEULS	40,15 €	20,10 €	47,05 €
ADHÉRENTS COUPLES	70,00 €	35,00 €	81,80 €
ADHÉRENTS FAMILLES	74,90 €	37,45 €	87,30 €
ADHÉRENTS SEULS + ENFANT(S)	50,10 €	25,05 €	58,20 €

rma
RESSOURCES MUTUELLES ASSISTANCE

SERVICE
D'ASSISTANCE
À VOTRE ÉCOUTE

A toutes les étapes de la maladie, notre service d'assistance vous propose :

- un accompagnement adapté,
- un accompagnement à domicile,
- de favoriser le bien-être physique et psychologique,
- de limiter les conséquences sociales de la maladie,
- un accompagnement des patients souffrant d'un cancer.

D'AUTRE PART

Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par téléphone ou par mail (mutuelle.energie@eiffage.com)

Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute au : 09 69 32 94 26 – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Ensemble, nous trouverons une solution.

Un site à votre service :

www.mutuelle-eiffage-energie.fr

- éditer votre carte d'adhérent
- effectuer votre changement d'adresse
- modifier vos coordonnées bancaires
- prendre connaissance du fonctionnement de la mutuelle
- connaître nos partenaires, consulter vos remboursements
- localiser l'opticien KALIXIA le plus proche

TOUT CECI EN 1 SEUL CLIC

APPEL À CANDIDATURE DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE MUTUELLE !

En 2020, nous aurons à élire de nouveaux candidats au poste d'administrateurs de notre mutuelle.

Ces administrateurs, élus pour quatre ans, seront appelés à participer à la vie de notre organisme, à prendre des décisions au sein de notre conseil d'administration et à se prononcer sur les différentes orientations stratégiques.

Tous les adhérents, actifs comme retraités, sont concernés et peuvent se présenter.

Vous êtes intéressé et souhaitez vous impliquer dans le bon fonctionnement de notre mutuelle ?

Adressez dès aujourd'hui et jusqu'au 30 mars 2020 votre candidature par courrier (cachet de la poste faisant foi) ou par mail (mutuelle.energie@eiffage.com).

Nous comptons sur vous.



DEVIENT



TOUJOURS MOINS DE RESTE À CHARGE OPTIQUE

Un partenariat avec le réseau Kalixia vous permet dès à présent :

- d'obtenir des réductions sur les soins coûteux de l'optique,
- d'obtenir des prestations et des services de qualité,
- de respecter une charte éthique de bonnes pratiques,
- d'avoir des réponses immédiates aux demandes de prise en charge,
- de ne pas avoir d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique.



TIERS-PAYANT

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ÉNERGIE

117, rue du Landy - BP 80008 - 93213 La Plaine St Denis cedex
Tél. 01 55 87 53 01 - Fax : 01 55 87 53 05

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

mutuelle.energie@eiffage.com - www.mutuelle-eiffage-energie.fr

@ N'hésitez pas à nous contacter par mail...

RESTE À CHARGE ZÉRO

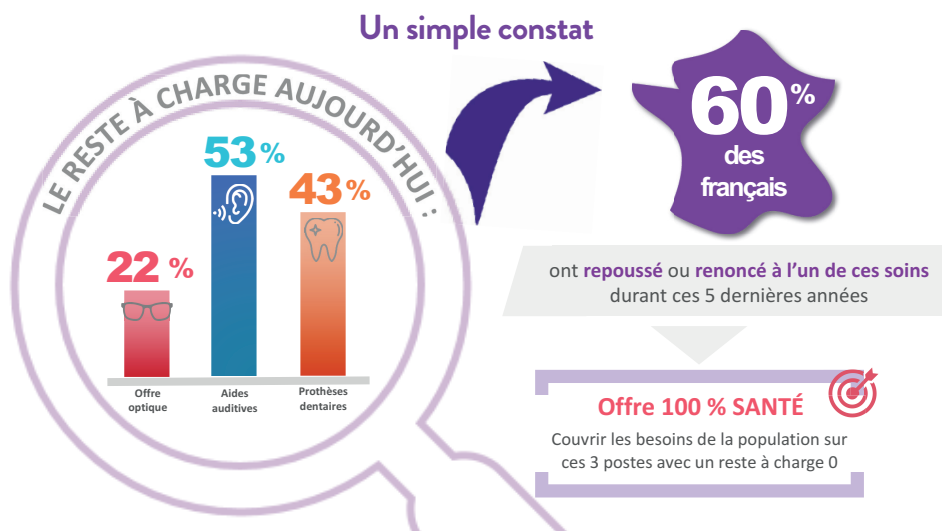
Le « **100% santé** » (appelé également « reste à charge zéro ») est enfin la concrétisation d'une grande idée mutualiste défendue depuis des décennies. Cela devrait permettre à chacun de se soigner en fonction de ses moyens.

Face au renoncement, de plus en plus important, aux soins les plus coûteux (par exemple : optique, auditif et dentaire), il s'agit là d'une avancée sociale majeure.

Concrètement, il s'agit d'une **sélection de soins** (appelée « paniers de soins ») parmi les actes et les équipements les plus courants.

Ils seront pris en charge intégralement par l'assurance maladie et les complémentaires-santé.

Le « 100% santé » ne fonctionnera correctement et ne sera réellement efficace qu'à la condition que les



professionnels de santé jouent le jeu. En effet, ils doivent proposer prioritairement l'offre « **RAC Zéro** ».

La sélection des équipements et des actes

dans les paniers de soins « 100% Santé » est large et répond à des critères de qualité. Ainsi, chacun devrait trouver une offre correspondant à son besoin et à son goût.

Reste à charge zéro

Optique : quels équipements en "100% santé" ?

MUTUALITÉ FRANÇAISE

A partir du 1^{er} janvier 2020

Reste à charge zéro sur tous les équipements "100% santé", pris en charge par l'assurance maladie obligatoire et les contrats responsables des mutuelles

Montures à 30€ maximum

- 17 modèles adultes
- 10 modèles enfants

Verres toutes corrections

TRAITEMENT

- Amincissement
- Anti-reflets
- Anti-rayures

PRIX MAXIMUM PAR VERRE

- Entre 32,5€ et 170€ en fonction de la correction

Renouvellement tous les 2 ans

Reste à charge zéro Dentaire : quelles prothèses en "100% santé" ?

A partir du
1^{er} janvier
2020

Reste à charge zéro
sur tous les équipements
"100% santé", pris en charge
par l'assurance maladie
obligatoire et les
contrats responsables
des mutuelles

A partir du
1^{er} janvier 2021
pour les
prothèses
amovibles

Couronne MÉTALLIQUE

- Toutes les dents

Honoraires max.
290€

Couronne CÉRAMIQUE ZIRCON

- Incisives
- Canines
- Prémolaires

Honoraires max.
440€

Couronne CÉRAMOMÉTALLIQUE ET CÉRAMIQUE (hors zircone)

- Incisives
- Canines
- 1^{ères} prémolaires

Honoraires max.
500€

Bridge MÉTALLIQUE

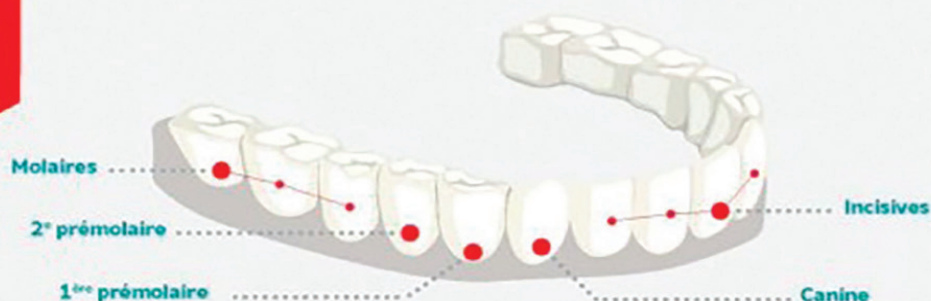
- Toutes les dents

Honoraires max.
870€

Bridge CÉRAMOMÉTALLIQUE

- Incisives

Honoraires max.
1465€



FinMF - Mai 2019

Reste à charge zéro Aides auditives : quels équipements "100% santé" ?

A partir du
1^{er} janvier
2021

Reste à charge zéro
sur tous les équipements
"100% santé", pris en charge
par l'assurance maladie
obligatoire et les
contrats responsables
des mutuelles

Prix maximum

Enfants
• 1400€ / oreille

Adultes

• 950€ / oreille

Types d'équipement

- Contours d'oreille classique
- Contours à écouteur déporté
- Intra-auriculaires

Avec 12 canaux de réglage

Renouvellement

• Tous les 4 ans



Options d'équipement

Au moins 3 options incluses
en fonction du type d'aide auditive :

- Système anti-acouphène
- Connectivité sans fil
- Réducteur de bruit du vent
- Synchronisation binaurale
- Système anti-réverbération
- Bande passante élargie $\geq 6\,000$ Hz
- Fonction apprentissage de sonie

Garanties

30 jours d'essai avant achat

4 ans de garantie fabricant

Mai 2019

PRESTATIONS MUTUELLE 2020

Taux calculés sur le tarif de base de la sécurité sociale en application des textes sur les **CONTRATS RESPONSABLES**

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Honoraires médicaux, radiologie, petite chirurgie actes techniques médicaux, Soins effectués par des médecins signataires du Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)	70%	300%	370%
Honoraires Médicaux : Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM (dont TM 30%)	70%	130%	200%
Analyses	60%	300%	360%
Auxiliaires médicaux : infirmiers, kiné, orthophonistes, orthoptistes	60%	300%	360%
Transport	65%	135%	200%
Forfait pour actes lourds			18 €
Ostéopathie (Limité à 2 séances/an)			30 €
Psychologie pour mineurs (Limité à 2 séances/an)			20 €
Soins dentaires	70%	300%	370%
Prothèse dentaire	70%	500%	570%
1 implant dentaire + 1 pilier (1 fois/an)	Plafonnée à 2500 € par an	700 € + 300 €	
Parodontie (1 fois/an)		250 €	
Orthodontie	100%	300%	400%
Pharmacie	65%	35%	100%
Pharmacie	30%	70%	100%
Pharmacie	15%	85%	100%
Hospitalisation, Frais de séjour et honoraires divers	80%	20%	100%
Forfait journalier			20 € / jour
Chambre particulière (y compris maternité) (45 jours par an)			60 € / jour
Frais d'accompagnant enfant de - de 12 ans (20 nuits par an)			20 € / nuit

	Sécurité sociale	Mutuelle	Total
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens. Soins effectués par des médecins signataires OPTAM	100%	300%	400%
Hospitalisation – Honoraires chirurgiens Soins effectués par des médecins NON signataires OPTAM	100%	100%	200%
Prothèse auditive (Adultes: 1000 €/oreille/an) Enfants :	65%	235%	300%
Appareillage, orthopédie, dispositifs médicaux	60%	240%	300%
Optique : verres et/ou monture remboursés par la S.S.	60%	0 60%	
Enfants : forfait optique 1 fois par an de date à date		220 € maxi	dont 80 € maxi pour la monture
Adultes : Forfait optique unifocal (1) ou Forfait optique multifocal (1)	1 fois tous les 2 ans de date à date	350 € maxi	dont 100 € maxi pour la monture
Chirurgie laser des yeux (par œil et par an)			750 €
Lentilles non remboursées par la S.S.		2 factures par an de 75 € maxi	
Cure thermique - surveillance médicale	70%	30%	100%
Cure thermique - forfait thermal	65%	35%	100%
Cure thermique forfait transport et hébergement (*)	65%	35%	100%
Décès adhérent			1144 €
Prestations de prévention : Ostéodensitométrie	70%	30%	100%
Vaccin anti-grippe			8 €
Vaccins (liste de l'arrêté du 8 juin 2006)	65%	35%	100%
Assistance R.M.A.			OUI

Face à l'inflation galopante générée par le comportement des opticiens, aucun renseignement sur le forfait optique ne sera donné par téléphone.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENT VISÉS PAR L'ENGAGEMENT SUR LA LISIBILITÉ DES CONTRATS

Exemples	Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé	Remboursement de l'assurance maladie obligatoire	Remboursement de l'assurance maladie complémentaire	Reste à charge
Hospitalisation				
Forfait journalier hospitalier en court séjour (tarif réglementaire)	20,00 €	0,00 €	20,00 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (prix moyen national de l'acte)	355,00 €	247,70 €	107,30 €	0,00 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) pour une opération chirurgicale de la cataracte (prix moyen national de l'acte)	431,00 €	247,70 €	183,30 €	0,00 €
Optique				
Équipement optique de classe A (monture + verres) de verres unifocaux (équipement 100% santé) (prix limite de vente)	125,00 €	22,50 €	102,50 €	0,00 €
Équipement optique de classe B (monture + verres) de verres unifocaux (prix moyen national de l'acte)	345,00 €	0,09 €	344,91 €	0,00 €
Dentaire				
Détartrage (tarif conventionnel)	28,92 €	20,24 €	8,68 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèse 100% santé) (honoraire limite de facturation)	500,00 €	84,00 €	416,00 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires (prix moyen national de l'acte)	538,70 €	84,00 €	454,70 €	0,00 €
Couronne céramo-métallique sur molaires (prix moyen national de l'acte)	538,70 €	75,25 €	463,45 €	0,00 €
Bridge métallique sur incisive (prix limite de l'acte 100% santé)	1465,00 €	195,65 €	1269,35 €	0,00 €
Aides auditives				
Aide auditive de classe I par oreille (équipement 100% santé) (prix limite de vente)	1100,00 €	210,00 €	890,00 €	0,00 €
Aide auditive de classe II par oreille (prix moyen national de l'acte)	1476,00 €	210,00 €	1 000,00 €	266,00 €
Soins courants				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires (tarif conventionnel)	25,00 €	16,50 €	7,50 €	1,00 € (participation forfaitaire imposée par la législation)
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires (tarif conv.)	30,00 €	20,00 €	9,00 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) (prix moyen national de l'acte)	44,00 €	20,00 €	23,00 €	
Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTAM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) (prix moyen national de l'acte)	56,00 €	15,10 €	23,00 €	17,90 € (imposé par la législation)